

L'Absolue liberté de conscience, cela s'appelle la Laïcité !

(Discours-type pour les initiatives autour du 9 décembre 2023)

Amis, Citoyens, Compagnons, Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de la **Fédération nationale de la Libre Pensée**.

Pourquoi célébrons-nous la **loi du 9 décembre 1905** dite de **Séparation des Eglises et de l'Etat** ?

Parce que c'est fondamentalement une **loi de liberté** au singulier et de **libertés** au pluriel. Cette loi repose sur une exigence essentielle, la première des libertés, celle de la **liberté absolue de conscience**. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut, nul n'a le droit d'interdire la libre opinion de quelqu'un d'autre.

Cette liberté de penser a pour corollaire immédiat, la **liberté d'expression**, la liberté d'écrire, d'imprimer et de diffuser ses écrits. Dans une démocratie véritable, il ne saurait y avoir un quelconque **imprimatur**, **nihil obstat** ou un **Index librorum prohibitorum** comme au **Vatican** dans un passé pas si lointain.

Et ces libertés entraînent inéluctablement une autre, celle de la **liberté d'association, d'organisation et de manifestation**. Le droit démocratique de s'associer avec qui on veut, pour ce que l'on veut, avec les règles que l'on veut est un droit imprescriptible qui marque le **Rubicon** entre la **République** et le **Totalitarisme**.

Le **Vatican** appelait cela hier : des **libertés de perdition**, il le pense toujours fortement aujourd'hui, mais le dit moins fort. Le **Macronisme** appelle cela aujourd'hui le **Séparatisme**, mais il le clame sur tous les tons et les aboyeurs publics dans les médias entonnent le même refrain.

Vouloir être libre, se fixer soit même ses règles de conduite, cela s'appelle **l'Ethique**. La **Loi** est autre chose : ce sont des règles communes que les sociétés se forgent pour exercer la liberté de chacun avec tous.

Une fois n'est pas coutume, la **Libre Pensée** partage l'aphorisme de **Paul Ricoeur** qui inspire si mal **qui-vous-savez** : « **L'Ethique est ce qui se rapporte à l'individu, c'est le rapport à soi. La Morale est le rapport aux autres. La Morale est toujours sociale.** »

Mais quand la **Loi** s'ingère dans **l'Ethique**, pour forcer tout le monde à penser la même chose, dire la même chose, faire la même chose, cela s'appelle une **Dictature**. C'est précisément ce que fait la **Loi** « **Séparatisme** » du 24 août 2021.

Elle vise à formater la société et ceux et celles qui la composent par la mise en place d'une **Idéologie d'Etat**, les **individus**, les **associations** les **syndicats**, les **partis**, les **Obédiences maçonniques**, les **Eglises** doivent tous dirent la même chose, penser la même chose, faire les mêmes choses.

On appelle cela « **les valeurs de la République** », que les mêmes sont incapables de définir. On fait marcher les jeunes au pas par le **SNU**, on veut leur imposer le port de l'uniforme, on vote des budgets militaires ahurissants, alors que l'on prive la société d'écoles, d'hôpitaux, de logements et même de nourriture.

On veut rendre l'**extase obligatoire** devant le **Drapeau tricolore** et la **Marseillaise** dont les traces dans l'**Histoire** furent sanglantes et assassines. A une époque, on appelait cela le **bourrage de crâne**. Quand on amène les gens à la Guerre que l'on veut rendre inévitable, alors il faut les enrôler de force dans un **conditionnement des esprits**. La Loi « **Séparatisme** » est faite pour « *rééduquer* » tous les déviants, comme on le faisait naguère dans les **camps des Régimes totalitaires**.

Cela s'appelle aussi inculquer une **idéologie d'Etat** et gare aux **hérétiques**, car toute idéologie d'Etat est totalitaire par nature. **Williams Shakespeare** disait : « *L'hérétique n'est pas celui qui brule sur le bûcher, mais celui qui l'allume* ». C'est la **guerre aux hérétiques** qui a été décidé par ce Gouvernement, comme d'autres au Moyen-Âge menait la **guerre aux Sorcières**.

Jean Zay, le **Libre Penseur Jean Zay**, ignoblement assassiné par la **Milice** aux ordres des **Nazis**, ne pourrait donc pas aujourd'hui, par cette idéologie d'Etat portée par la loi « **Séparatisme** », écrire et diffuser son magnifique poème « **Le Drapeau** » dans lequel il disait :

*« Ils sont quinze cent mille qui sont morts pour cette saloperie-là.
Quinze cent mille dans mon pays, Quinze millions dans tous les pays.
Quinze cent mille morts, mon Dieu !
Quinze cent mille hommes morts pour cette saloperie tricolore...
Quinze cent mille dont chacun avait une mère, une maîtresse,
Des enfants, une maison, une vie un espoir, un cœur...
Qu'est-ce que c'est que cette loque pour laquelle ils sont morts ?...

Laisse-moi, ignoble symbole, pleurer tout seul, pleurer à grand coup
Les quinze cent mille jeunes hommes qui sont morts.
Et n'oublie pas, malgré tes généraux, ton fer doré et tes victoires,
Que tu es pour moi de la race vile des torche-culs. »*

La **Libre Pensée**, qui va honorer bientôt les **Résistants Libres Penseurs**, a retrouvé les traces de la **Répression** dans les années noires du **Régime de Vichy**. Quand **Pétain** fait son discours sur « **Le vent mauvais** », (terme que reprendra aussi **Emmanuel Macron** le 9 décembre 2021 dans un de ses propos dans une conférence de presse), fera voter dans la foulée un arsenal de **lois liberticides** qui ressemblent étrangement à l'esprit de celles que nous voyons votées aujourd'hui.

La loi du 14 août 1941 instaura donc des **Sections spéciales** avec compétence rétroactive, chargées de réprimer « *toutes infractions pénales, quelles qu'elles soient, commises dans une intention d'activité communiste ou anarchiste* », leur domaine étant étendu à tous les **Résistants** par les **lois du 18 novembre 1942 et du 5 juin 1943**. Par ailleurs, le 7 septembre 1941 était créé un **Tribunal d'Etat** invité à connaître des actes de nature à « *troubler l'ordre, la paix intérieure, la tranquillité publique ou, d'une manière générale, à nuire au peuple français* ».

C'est du **Macronsime** pur jus, il suffit de remplacer **communiste** par **Syndicalistes** ou **Musulmans**, on retrouve la même logique de répression des idées et de la liberté d'expression. Tous ceux qui troublent « *l'ordre, la paix intérieure, la tranquillité publique* » doivent être réprimés.

L'Histoire se rappelle toujours à tout le monde quand on oublie les leçons qu'elle a enseigné.

Parmi le **Programme du CNR**, adopté le 15 mars 1944, on pouvait lire comme revendications :

- **L'établissement de la Démocratie la plus large en rendant la parole au peuple**

français par le rétablissement du suffrage universel...

- **La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression**
- **La Liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères.**
- **La liberté d'association, de réunion et de manifestation.**
- **L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.**

● Sur la liberté de la presse, il suffit de voir qu'aujourd'hui les médias les plus importants qui imposent **leur talon de fer de la pensée unique** sont aux mains de 7/8 milliardaires et qui diffusent « **l'idéologie de l'Etat** » et qui bannissent tout réel pluralisme d'opinions.

● « **Rendre la parole au peuple français** », c'est le combat actuel de la **Libre Pensée** pour l'élection d'une **Constituante souveraine** pour en finir avec les **Institutions anti-démocratiques de la Ve République**. Les Institutions du « **Général** », n'étaient que la continuité de celles du « **Maréchal** ». D'ailleurs **de Gaulle**, dans ses « **Mémoires de guerre** », dira clairement qu'il y avait « **d'excellentes choses** » à **Vichy** qu'il fallait reprendre et qu'il était dommage « **qu'elles soient gâchées par la Collaboration avec l'Occupant** ». Et il les a reprises en 1958.

● « **La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression** » « **La liberté d'association, de réunion et de manifestation** » sont aujourd'hui gravement menacées par les Lois « **Sécurité globale** » et « **Séparatisme** » de 2021 qui visent à imposer un carcan totalitaire à la société et à imposer une **véritable idéologie d'Etat**. C'est pourquoi la **Libre Pensée** ne cesse de réclamer leurs abrogations.

La **loi de 1905** et la **Laïcité**, c'est toujours plus de liberté et plus de liberté de conscience.

La **loi « Séparatisme »**, c'est toujours moins de libertés et toujours plus d'interdits et de répression.

Le **Contrat d'Engagement Républicain** imposé aux associations pour avoir le droit de se réunir dans les locaux publics de réunions, c'est **l'idéologie d'Etat** qui s'impose à tous.

La dissolution des associations qui se répand comme une lèpre par l'application de la **Loi « Séparatisme »**, c'est l'arme de destruction massive de la **Démocratie**.

Toutes les libertés sont menacées : **liberté de conscience, liberté d'expression, liberté d'association.**

La **Libre Pensée** rappelle son exigence : **Abrogation de la loi « Séparatisme » !**

● Informée du dépôt **d'une proposition de loi** par le **Député LFI Bastien Lachaud** visant « **à promouvoir la laïcité** », la **Fédération nationale de la Libre Pensée**, considérant que cette proposition de loi vise à défendre, sur tous les aspects, **le principe de Laïcité**, et à abroger en conséquence toutes les lois, décrets, circulaires, mesures antilaïques, soutient totalement cette proposition législative et appelle **la représentation nationale** à la voter quand elle sera présentée.

La **Libre Pensée** appelle l'ensemble des **Fédérations départementales** à la populariser, notamment dans les initiatives autour du **9 décembre 2023**.

● La **Fédération nationale de la Libre Pensée** informe qu'elle va déposer prochainement une **plainte contre le Gouvernement** pour « **défaut de défense de la laïcité** », du même type que celle qui a contribué à la **condamnation du Gouvernement** pour défaut d'actions sur la question

du climat.

En effet, la **loi « Séparatisme »** est une loi profondément antilaïque et antidémocratique, puisqu'elle démantèle :

- **La loi de 1901 sur la liberté d'association**, puisque le contrôle gouvernemental et les exigences imposées sont exorbitants du **Droit commun associatif** et remet en cause la liberté d'association et l'indépendance des associations par les menaces permanentes de dissolution.
- **La loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat**, puisqu'au **principe de Séparation** est substitué le **contrôle accru des Eglises et Religions par l'Etat**. On est au-delà du **Concordat** qui est un accord de partenariat réciproque. On entre maintenant dans le contrôle des Eglises qui deviennent des **subsidiaries du Pouvoir** comme dans les pires dictatures et totalitarismes.
- **La loi de 1884 sur la liberté syndicale**, puisque la **loi « Séparatisme »** tend à « fusionner » tous les modèles différents (associations, Syndicats, Partis, Eglises) sur le même modèle, avec les mêmes règles et obligations.

En conséquence, le **Gouvernement**, loin de défendre et promouvoir le **principe de laïcité**, le démantèle en le disloquant et en bafouant ses principes.

\

Pour mener une action réelle et efficace de défense des libertés, il faut un instrument, un outil.

A l'issue de son **Congrès national d'août 2023** à Paris, la **Fédération nationale de la Libre Pensée** s'est adressée aux **Organisations du Mouvement laïque** et aux **Militants de la laïcité** et a fait une proposition à débattre :

Congrès national laïque **Pour une** **Confédération laïque pour la défense** **de la liberté de penser**

\

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** réfléchit depuis plusieurs mois sur la nécessité et la possibilité d'aller plus loin que le stade actuel dans lequel se trouve le **Mouvement laïque**. Elle a reçu mandat de son **Congrès national de Paris** d'août 2023 pour faire cette proposition. Il est clair qu'une différenciation très nette s'est opérée entre ceux pour qui la **Laïcité** est d'abord et avant tout une **œuvre de liberté et de libertés** et d'autres pour qui elle se résume à un catalogue d'interdits toujours plus grand sur un fonds toujours plus fort de xénophobie marquée contre les **Musulmans** ou présumés tels.

Le refus ou l'acceptation de la **loi « Séparatisme » du 24 août 2021** est le critère principal de différenciation nous semble-t-il en la matière. Certains veulent même l'aggraver pour en faire une véritable chasse aux **Musulmans** et/ou pour passer à un système de contrôle total des associations de toute nature (1884, 1901, 1905, 1907) par le **Gouvernement**. Cela ferait basculer la société dans un nouvel ordre associatif qui en ferait un subsidiaire et un supplétif du **Pouvoir**.

Il convient de faire toujours une différenciation très nette entre **laïcisation des Institutions** et **Sécularisation de la société**. Il est clair que la **loi « Séparatisme » du 24 août 2021** tend à confondre les deux, notamment pour effacer toute trace de la présence des **Musulmans** dans la société. Mais à terme, ce sont toutes les strates de la société qui sont menacées par ces menées liberticides en les intégrant de force dans un modèle décidé par le **Pouvoir**.

C'est le **Pouvoir** qui dira ce qu'il faut penser, ce qu'il faut dire, ce qu'il faut faire et surtout ne pas penser, ne pas dire et ne pas faire. C'est la **mise en œuvre d'une idéologie d'Etat** qui est par essence et par nature : **totalitaire**.

Sans revenir à un **cartel** ou à un **collectif** qui ont fait largement preuve de leurs inefficacités dans le temps et qui furent avant tout le théâtre d'enjeu de pouvoirs, et sans arriver à une structure pyramidale qui « **coifferait** » toutes les associations fidèles à la conception de la **Laïcité** de **Buisson, Jaurès, Briand** entre autres, ne serait-il pas possible de trouver un moyen terme pour constituer un espace de rencontre, de débat, de dialogue et d'actions commune ? Et ce, bien sûr, dans le respect le plus total et scrupuleux de l'indépendance de chaque organisation.

La **loi du 24 août 2021** marque un tournant dans la **remise en cause de la laïcité et des libertés** au plan général, comme la **loi Debré** avait marqué aussi un tournant en 1960 et justifié la pétition du **CNAL** et le **Serment de Vincennes**. Un pas a été franchi et nécessite de s'organiser en conséquence sans renier les raisons d'être de chacun.

■ Pour ce faire, la **Libre Pensée** vous propose d'ouvrir la perspective d'un grand **Congrès national Laïque « des partisans de la défense de la Liberté de penser »** qui pourrait se tenir en **2024 ou 2025**. Son objet serait de débattre de cette proposition de **Confédération laïque**. Il s'agirait de renouer avec la forme ancienne où les organisations adhéraient à un Congrès, le temps de ce Congrès sans pour autant être membre de la même organisation.

Il est évident que pour nous tous, partisans de la **liberté de conscience**, celle-ci ne peut se concevoir sans une **totale liberté d'expression et d'association** dans l'esprit et la lettre des **grandes lois de libertés syndicales, politiques, culturelles**, toutes fondées sur le même principe : **s'associer librement avec qui on veut, pour ce que l'on veut dans les formes que l'on veut et suivant les règles établies par ses membres et par eux-seuls**.

A tous les niveaux, national, départemental, local, nous connaissons des associations, des groupes de militants qui se retrouvent beaucoup, ou partiellement, dans ces principes. Beaucoup sont désireux de trouver un cadre commun pour réfléchir et agir ensemble.

Mais nous ne pouvons ignorer la possibilité de regrouper – à côté des associations déjà existantes, dont la **Libre Pensée** par exemple, mais heureusement pas que – militants, associations et structures qui partagent beaucoup de ces principes et qui ont envie d'être au plus près dans l'action commune. De nombreuses réalisations démontrent le potentiel contenu dans cette perspective.

Il conviendrait alors de proposer la tenue, en **2024 ou 2025**, de ce **Congrès national laïque ouvert aux Défenseurs de la liberté de penser**, quelles que soient leurs appartenances organisationnelles, ce qui représente un large spectre qui partage le socle de nos principes communs. En sachant que, comme toujours, c'est le mouvement réel du regroupement sur ces principes qui donnera la forme, le contenu, et le titre.

Le **Confédéralisme** permet d'unir dans un cadre large en maintenant l'indépendance des structures, le **Fédéralisme** appelle toujours une certaine centralisation et identification.

- Les objectifs de cette **Confédération laïque** pourraient être :
 - Défense des lois **de 1901 et de 1905**,
 - Abrogation de la **loi Debré**
 - Abrogation de la **loi « Séparatisme »**
 - Défense de la liberté de choix des funérailles civiles et de leur promotion et pour l'obtention de salles municipales pour les hommages laïques aux défunts.

\

● Depuis, le lancement de cette proposition, plusieurs **associations, organisations, syndicats** nous ont répondu pour acter de cette proposition, dont la **FSU**, l'**ADMD**, la **Tendance intersyndicale Emancipation**, l'**IRELP**, la **FCPE**, **la Calotte**, la **Fédération Nationale laïque des Monuments**, l'**Union des Athées**. D'autres nous ont indiqué répondre très prochainement.

● La **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)** nous a autorisé à indiquer qu'elle était favorable à cette proposition, mais qu'elle souhaitait que la **Confédération CGT** et **Solidaires** y soient es-qualité. Bien entendu, la discussion devra s'ouvrir sur les objectifs avancés, tout le monde n'ayant pas nécessairement, dans le détail, les mêmes analyses, même si globalement, on peut les comprendre.

\

***Tous ensemble, tous ensemble,
pour défendre la Laïcité et la loi de
1905 !***

***Ni dieu, ni maître !
A bas la Calotte !
Et Vive la Sociale !***

(Discours préparé par Christian Eyschen)

